



...vous pouvez vous mériter une

ESCAPADE DES Entrepreneurs en affaires « Argent » du Canada!

plexus®

Règlements officiels
CANADA

Le masculin désigne, à la fois, le féminin et le masculin afin d'alléger le texte.

AUCUN ACHAT EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU SE MÉRITER DES RÉCOMPENSES. Dans ce Concours, un achat n'augmentera pas vos chances de mériter une récompense, et aucun achat, ni paiement quelconque est nécessaire pour participer ou se mériter des récompenses. Le Concours est prévu de se dérouler dans toutes les provinces et les territoires du Canada (sauf au Québec), et se déroulera selon les lois canadiennes applicables du fédéral, des provinces, des territoires et des municipalités. En participant dans ce Concours, vous acceptez ces Règlements officiels.

1. **Qui peut ou ne peut pas participer.** Le Concours Entrepreneur en affaires « Argent » du Canada et les récompenses qui s'en suivent (le « Concours ») est ouvert aux Ambassadeurs qualifiés tel que décrit à la Section 3 de ces Règlements officiels, qui résident au Canada (sauf dans la province du Québec) et qui sont de l'âge légale avant le début de la Période du Concours. Pour être éligible à participer, un Ambassadeur qualifié doit s'enregistrer tel que décrit à la Section 3 de ces Règlements officiels pendant la Période du Concours définie à la Section 2 de ces Règlements officiels. Le fait de participer à ce Concours constitue l'accord et l'acceptation complète et inconditionnelle de ces Règlements officiels et des décisions faites par Plexus Worldwide™, LLC (« Entreprise » ou « Plexus »), qui sont finales et liantes dans tout ce qui concerne ce Concours. Le personnel de l'Entreprise et ses filiales respectives, ses affiliés, ses associés, ses agents, ses distributeurs, ses agences publicitaires et promotionnelles, ainsi que les membres de leurs familles immédiates (conjoints, parents, frères, sœurs et enfants) et les personnes qui vivent dans leurs résidences respectives ne sont pas

admissibles pour participer, ni se mériter des récompenses.

2. **Période du Concours.** La période du Concours sera sur base trimestrielle, commençant le premier jour de chaque Trimestre et finissant le dernier jour de chaque Trimestre. Ce Concours est limité en temps et les termes de ce Concours peuvent être modifiés de Trimestre à Trimestre. Voici les périodes du Concours :
 - 1^{er} Trimestre : 1^{er} janvier – 31 mars
 - 2^e Trimestre : 1^{er} avril – 30 juin
 - 3^e Trimestre : 1^{er} juillet – 30 septembre
 - 4^e Trimestre : 1^{er} octobre – 31 décembre
3. **Comment participer.** Le Concours est seulement ouvert aux Ambassadeurs qualifiés qui sont en règle, conformément à l'Entente d'Ambassadeur de Plexus et aux Politiques et procédures pendant toute la durée de la Période du Concours, et qui ont atteint un certain nombre de nouveaux « Argent » avant la fin de la Période du Concours. Un « Ambassadeur qualifié » est défini comme une personne :
 - i. Qui a une carte de membre annuelle en règle et payée au complet;
 - ii. Qui a au moins 100 Volumes personnels (VP), excluant les VP de l'Ensembles de bienvenue, à la date finale du cycle du mois. VP est défini comme le volume reçu sur chaque commission de produit que vous ou votre clientèle achète (excluant les VP de l'Ensembles de bienvenue) et qui doit se qualifier dans le mois précédent; et
 - iii. Qui a atteint le plus au niveau de classification Ambassadeur, Ambassadeur Senior, Argent, Or, Or Senior, Rubis ou Rubis Senior au début de la période du Concours. Si un nouvel Ambassadeur s'inscrit après le début de la période du Concours et rencontre les qualifications avant la fin de la période du Concours, il sera éligible à mériter la Grande récompense de l'Escapade.
4. « Être en règle » est défini comme vouloir dire :
 - i. Vous avez reconnu et accepté les Termes et conditions de l'Entente d'Ambassadeur et les Politiques et procédures; et
 - ii. Vous n'êtes pas en violation avec les Termes et conditions et les Politiques et procédures de l'entreprise.
5. **Sélection des Ambassadeurs qualifiés.** En conformité avec ces Règlements officiels, il y aura six (6) Lauréats finalistes et dix (10) finalistes suivants. Les premiers six (6) Ambassadeurs qualifiés, avec le plus de niveaux de classification « Argent » pour la première fois dans leur équipe – à l'intérieur des premiers trois niveaux de leur organisation pendant la Période du Concours se mériteront la grande récompense. Les dix (10) Ambassadeurs qualifiés suivants se mériteront les récompenses des finalistes suivants.
6. Afin de se qualifier pour les récompenses du Concours, les Ambassadeurs qualifiés doivent faire ce qui suit :
 - i. Avoir parrainé personnellement au moins un niveau « Argent »¹, et
 - ii. Avoir un minimum de trois nouveaux « Argent » à leurs trois niveaux pendant la Période du Concours.
 - iii. Ne pas avoir mérité l'Escapade des Entrepreneurs en affaires « Argent » du Canada avant.
7. Advenant une égalité, l'Ambassadeur avec le plus de nouveaux Clients préférés parrainés

personnellement pendant le Trimestre méritera, suivi par le plus de nouveaux Clients au détail parrainés personnellement, suivi de celui avec le plus de VP pendant la période de qualification.

8. La récompense du Finaliste suivant peut être méritée plusieurs fois jusqu'à ce que l'Ambassadeur mérite la Grande récompense de l'Escapade. La Grande récompense de l'Escapade peut être méritée une seule fois par un Ambassadeur.
9. **Grande récompense et valeur de la Grande récompense.**² Les six (6) Lauréats finalistes se mériteront chacun un voyage pour lui-même et un invité à Scottsdale, en Arizona, afin de visiter le siège social One Plexus®. Ce voyage inclura :
 - i. Le vol aller-retour à Scottsdale, en Arizona, pour le Lauréat et son invité (Classe économique, sans surclassement) à partir de l'aéroport le plus prêt du Lauréat
 - ii. Trois (3) nuits dans un Hôtel 5 Étoiles (chambre et taxes seulement), une (1) chambre de luxe – d'occupation simple ou double
 - iii. Le transport aller-retour de l'aéroport, l'hôtel, le siège social de Plexus et le souper avec l'exécutif
 - iv. Un tour guidé du siège social One Plexus
 - v. 300 \$ US en argent de poche pour le Lauréat
 - vi. Une session d'une ½ journée sur les affaires et un tour privé du siège social
 - vii. Un souper avec les exécutifs de Plexus
 - viii. Un dîner avec le personnel de Plexus
 - ix. Le Prix de reconnaissance avec certificat
 - x. De superbes articles de marque Plexus

¹ Pour atteindre la classification « Argent », un Ambassadeur doit : (i) être un Ambassadeur qualifié, et (ii) avoir au minimum trois Ambassadeurs qualifiés parrainés personnellement.

² Les enfants de 18 ans ou moins ne peuvent participer au voyage de la grande récompense.

10. Les dix (10) Finalistes suivants recevront une Carte-cadeau Visa de 125,00 \$ CA et 125,00 \$ CA de crédits sur l'achat de produits.
11. La valeur approximative au détail de la récompense du Concours est de 3 000 \$ US *. La valeur approximative au détail de la récompense des Finalistes suivants est de 250,00 \$ CA. Les Lauréats de chaque Trimestre doivent planifier et faire leur voyage à l'intérieur des deux prochains voyages programmés suite à l'annonce des dates, et basés sur la disponibilité de l'entreprise.
12. Une fois les billets d'avion réservés pour un invité, aucun transfert, ni changement de nom, ne sera approuvé. La personne qui qualifie peut apporter un nouvel invité mais le prix du billet d'avion sera sa responsabilité. Plexus ne sera pas responsable pour les coûts additionnels de frais de voyage causés par ces changements. Une fois que les billets d'avion auront été achetés, il n'y aura aucun crédit de remboursement, ni de possibilité de changement de dates pour de futurs voyages. Des frais d'annulation pourraient même s'appliquer pour les réservations annulées. Chaque voyageur est responsable pour son enregistrement de vol, et aussi pour la surveillance des départs et arrivées des

vols. Plexus ne sera pas responsable de fournir de l'information sur les changements des vols.

13. Les Lauréats seront responsables de fournir une carte de crédit personnelle lors de leur enregistrement à l'hôtel afin de couvrir les dépenses imprévues et les frais supplémentaires qui ne sont pas couverts par Plexus® pendant leur séjour. Les frais suivants seront facturés directement au Lauréat et/ou à son invité :
 - i. Surclassement de la chambre
 - ii. Achat au Spa
 - iii. Nourriture et breuvages
 - iv. Excursions ou activités de l'hôtel pas incluses dans la récompense
14. Pour le tour guidé de l'entreprise, des chaussures fermées doivent être portées durant le tour de l'entrepôt. Aucun appareil cellulaire n'est permis dans les bureaux du siège social One Plexus, ni dans l'entrepôt. Les Ambassadeurs recevront des photos et des vidéos qui seront prises pour eux pendant le voyage, et lors d'événements reliés, et ces photos et vidéos pourraient être utilisées pour faire de la promotion et comme témoignages.
15. **Comment mériter.** Les Lauréats seront informés pas plus tard qu'à la fin du mois suivant par téléphone et par courriel aux numéros et adresses électroniques qui figurent dans les dossiers de l'entreprise. Les six (6) Lauréats finalistes de la grande récompense doivent s'enregistrer, eux et leurs invités, sur le lien C-Vent qui sera mentionné dans leur courriel d'avis. Tous les arrangements de voyage sont faits à la discrétion de l'équipe responsable des événements de Plexus®. L'invité du Lauréat doit avoir 18 ans ou plus. Les dix (10) Finalistes suivants recevront une Carte-cadeau Visa de 125,00 \$ CA à l'adresse indiquée au dossier vers la fin du mois suivant le Trimestre qualifié du Concours. Plexus communiquera avec les dix (10) Finalistes suivants afin qu'ils puissent échanger les 125,00 \$ CA de crédits sur des produits canadiens vers la fin du mois suivant le Trimestre qualifié du Concours. Comme exemple, si vous avez mérité le 2^e Trimestre (1^{er} avril – 30 juin), vous serez avisé avant le 31 juillet pour choisir votre produit canadien.

Les Lauréats doivent se conformer et demeurer en conformité avec ces Règlements officiels. En plus, chaque Lauréat pourrait être obligé de fournir des preuves de son éligibilité, de son âge et de toutes réclamations qu'il adressera. S'il est impossible de rejoindre un Lauréat le mois suivant la fin de la Période du Concours pour n'importe quelle raison, incluant, sans s'y limiter, le manque du Lauréat de fournir les bonnes informations de contact, ou qu'il refuse la récompense, ou si le Lauréat n'est pas en conformité avec ces Règlements officiels, ou s'il est déqualifié par l'entreprise pour n'importe quelle raison et à la seule discrétion de l'entreprise, la récompense sera automatiquement annulée.

16. **Chances de mériter.** Les chances de mériter dépendent du nombre d'Ambassadeurs qualifiés qui atteignent un certain niveau de classification « Argent » pendant la Période du Concours.
17. **Conditions des récompenses du Concours.** Les conditions suivantes s'appliquent pour toutes les récompenses du Concours :

- i. Toutes les Récompenses du Concours doivent être acceptés tels quels. Aucune substitution, modification, équivalent en argent ou rachat ne sera effectué, sauf à la seule discrétion de l'Entreprise. Toutes les Récompenses du Concours sont sous réserve de disponibilité et l'Entreprise, à sa seule discrétion, peut substituer de l'argent ou une Récompense du Concours différente d'une valeur au détail approximative (VDA) équivalente ou supérieure, sauf lorsque la loi l'interdit.
- ii. Si le lauréat d'une Récompense du Concours n'utilise aucune partie d'une Récompense du Concours, aucune autre compensation pour la partie non utilisée de la Récompense du Concours, en tout ou en partie, ne sera versée.
- iii. Toutes les Récompenses du Concours sont non échangeables, non transférables, non remboursables, contre de l'argent ou autres Récompenses du Concours et ne sont pas modifiables une fois remises. Toute tentative du lauréat d'une Récompense du Concours de transférer ou de vendre une partie de la Récompense du Concours sans le consentement écrit exprès de l'Entreprise perd immédiatement la Récompense du Concours dans son intégralité, et ce lauréat ne sera peut-être pas admissible à mériter des Récompenses de programmes futurs à partir de Concours organisés par l'Entreprise, tel que déterminé par l'Entreprise, et à sa seule discrétion.
- iv. Là où applicable, le lauréat d'une Récompense du Concours est le seul responsable de l'ensemble des taxes, surtaxes et frais liés à la réception ou à l'utilisation d'une Récompense du Concours. Tous les frais et/ou dépenses non spécifiquement mentionnés comme inclus dans une Récompense du Concours sont à la charge du lauréat. Toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux s'appliquent.
- v. L'Entreprise n'assume aucune responsabilité pour les inscriptions ou les Récompenses du Concours perdues, endommagées ou mal dirigées.
- vi. L'Entreprise et ses agents ne sauraient être tenus responsables des retards liés à la livraison de toute partie d'une Récompense du Concours.
- vii. D'autres restrictions peuvent s'appliquer.

18. Règlements généraux

- i. Toutes les inscriptions et toutes les informations personnelles fournies en participant au Concours deviennent la propriété de l'Entreprise et aucune d'entre elles ne sera renvoyée, ni reconnue. Vous acceptez expressément et consentez que l'Entreprise utilise votre nom, vos ressemblances, vos témoignages, votre sexe, votre emplacement et toutes autres informations fournies à l'Entreprise, à toutes fins utiles, y compris, mais sans s'y limiter, la publicité, le commerce et/ou la promotion au nom de l'Entreprise, sans autre limitation, restriction ou compensation, sauf si la loi l'interdit. Ceci inclut la permission pour l'Entreprise de publier tous

les aspects de votre participation à ce Concours, y compris dans tous les médias du monde entier, connus ou inconnus, sans limitation ou compensation supplémentaire, et d'utiliser les informations soumises, y compris à des fins de marketing et promotion, sous réserve des Politiques de confidentialité de l'Entreprise et dans la mesure permise par la loi.

- ii. Toute inscription incomplète, illisible, endommagée ou irrégulière, ou contenant de fausses informations obtenue à la suite d'informations fournies dans le cadre du Concours est invalide.
- iii. L'Entreprise peut exclure un Ambassadeur qualifié du Concours et/ou interdire ou exclure un Ambassadeur qualifié de toute promotion future de l'Entreprise si, à la seule discrétion de l'Entreprise, il est déterminé que ledit Ambassadeur qualifié tente ou a tenté pour miner le fonctionnement légitime du Concours en trichant, piratant, trompant ou toute autre pratique déloyale, dans l'intention de gêner, abuser, menacer ou harceler tout autre Ambassadeur qualifié ou représentant de l'Entreprise et ses agents, ou enfreignant les présents Règlements et/ou conditions d'utilisation associées au Concours ou indiquant que ledit Ambassadeur qualifié a ou avait tenté de soumettre un code malveillant, des fichiers .exe ou tout fichier contenant un code malveillant. L'Entreprise se réserve en outre le droit d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre le Concours si elle n'est pas en mesure de l'achever ou de le faire fonctionner comme prévu, y compris en raison d'infection par un virus informatique, des bugs, une altération, une fraude, une intervention non autorisée, une grève, un verrouillage, une tout autre conflit de travail, force majeure ou défaillance technique de quelque nature que ce soit, y compris sans limiter la généralité des difficultés susmentionnées concernant les fournisseurs de services Internet et les compagnies de téléphone mobile, ainsi que le matériel et les logiciels utilisés par ces fournisseurs de services Internet et ces opérateurs. Force Majeure désigne les actes de Dieu, la guerre, le sabotage, les émeutes, l'insurrection, l'agitation civile, les urgences nationales (qu'elles soient en fait ou en droit), les grèves, les lock-out ou autres perturbations industrielles, les accidents, la défaillance d'Internet, la défaillance des plateformes Internet ou logicielles fournies par des tiers, les retards incontrôlables dans le transport ou l'effet des lois, ordonnances, règles ou règlements applicables, épidémies, pandémies et quarantaines comme, sans s'y limiter, les événements liés à la COVID-19 et toute autre question qui échappe au contrôle raisonnable de la partie qui réclame la force majeure, qu'elle soit semblable à des questions expressément énumérées ou non dans les présentes.
- iv. L'Entreprise se réserve le droit, à sa seule discrétion, de résilier, de fermer, de suspendre, de rétablir, de modifier ou de changer, tout ou partie du Concours, de façon temporaire ou permanente, à tout moment, avec ou sans préavis, pour quelque raison que ce soit. La décision de l'Entreprise dans tous les domaines relevant de son contrôle est finale et contraignante. Aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.
- v. En participant à ce Concours, chaque Ambassadeur qualifié accepte de se conformer aux présents Règlements, lesquels sont sujets à modification sans préavis à l'intention des Ambassadeurs qualifiés.
- vi. En participant à ce Concours, l'Ambassadeur qualifié consent expressément à ce que Plexus® envoie des messages électroniques commerciaux. L'Ambassadeur qualifié comprend que ses informations personnelles seront conservées par l'Entreprise aux États-Unis et que les

gouvernements, les tribunaux, les organismes chargés de l'application de la loi ou les organismes de réglementation des États-Unis pourront obtenir la divulgation de leurs informations personnelles en vertu des lois des États Unis. Pour refuser de recevoir de telles communications de Plexus®, vous devez en informer Plexus® à l'adresse privacy@plexusworldwide.com.

- vii. En participant au Concours, chaque Ambassadeur qualifié libère automatiquement chacun des renoncataires (tels que définis ci-dessous) et toute autre personne ou entité associée de quelque manière que ce soit au Concours de toute responsabilité découlant de quelque manière que ce soit du Concours, notamment, la sélection des Lauréats des Récompenses du Concours, l'administration du Concours, ainsi que l'acceptation ou l'utilisation de tout ou partie des Récompenses du Concours tels qu'elles ont été attribuées.
- viii. Toutes les décisions de l'Entreprise concernant tous les aspects du Concours sont définitives et contraignantes. Tous les Ambassadeurs qualifiés acceptent de respecter toutes les instructions et décisions de l'Entreprise. En cas de litige concernant l'interprétation des présents Règlements ou de toute décision rendue par l'Entreprise, la décision ou l'interprétation de l'Entreprise prévaudra.
- ix. Toute tentative d'altérer le processus de participation, d'interférer avec le Concours ou les présents Règlements, d'endommager délibérément tout site Web, de nuire à l'administration, à la sécurité ou au fonctionnement légitime du Concours, ou de soumettre un code malveillant, des fichiers .exe ou toute autre fichier contenant des codes malveillants peuvent constituer une violation des lois et règlements pénaux et civils et l'Entreprise se réserve le droit de demander réparation ou tout autre recours, y compris les honoraires d'avocat, auprès de toutes les personnes responsables de ces actes dans les limites autorisées par droit, y compris les poursuites pénales.
- x. Les Renoncataires ne sont pas responsables des problèmes techniques, des défaillances ou difficultés, des erreurs d'impression, des erreurs d'écriture, de typographie ou autres dans les communications; toute erreur ou défaillance de quelque nature que ce soit, qu'elle soit humaine, mécanique, de bureau, électronique, d'interruption de courant, de nature numérique ou technique; dysfonctionnements de lignes téléphoniques, systèmes informatiques, serveurs, fournisseurs, matériel/logiciel, connexions réseau perdues ou non disponibles ou transmission informatique défaillante, incomplète, tronquée ou retardée ou toute combinaison de celles-ci, y compris sans limiter la généralité des difficultés susmentionnées relatives aux fournisseurs de services Internet et les compagnies de téléphone mobile, ainsi que le matériel informatique et les logiciels utilisés par ces fournisseurs de services Internet et les compagnies de téléphone mobile. Les Renoncataires ne sont pas responsables du non-respect de ses obligations en raison d'événements de force majeure, d'actions, de règlements, d'ordres ou de demandes émanant d'une entité gouvernementale ou quasi gouvernementale (qu'il s'agisse ou non d'actions, de règlements, d'ordres ou de demandes invalides), panne d'équipement, actes terroristes, tremblement de terre, guerre, incendie, inondation, explosion, intempéries, ouragan, embargo, conflit du travail ou grève (légale ou illégale), pénurie de main-d'œuvre ou de matériel, interruption du transport de tout genre, ralentissement du travail, troubles civils, insurrection, émeute ou toute autre cause indépendante de la volonté des Renoncataires. Les Renoncataires ne peuvent être tenus responsables des blessures ou des dommages subis par les systèmes

informatiques ou autres appareils électroniques résultant de leur participation, de leur accès ou de leur téléchargement à des informations en rapport avec le Concours. Les Renonciataires ne sont pas responsables des appels/courriers électroniques/courriels faits ou envoyés à des Ambassadeurs qualifiés par des tiers dans le cadre de la participation de ces derniers à ce Concours. Les Renonciataires ne sont pas responsables de l'omission par un tiers d'autoriser le rachat d'une Récompense du Concours, ni de toute fausse déclaration ou de tout autre dommage causé par un tiers, résultant ou en relation avec le rachat ou l'utilisation d'une récompense du Concours.

- xi. L'Entreprise n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où l'impossibilité de tenir le Concours résulte d'un événement échappant au contrôle raisonnable de l'Entreprise, y compris, sans limitation, un événement de force majeure, une grève, un lock-out ou autre conflit de travail, guerre, acte de terreur, indisponibilité de tout site Web, ou si un virus, un ver informatique, un bogue ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de l'Entreprise altéraient la sécurité, l'intégrité des données ou la bonne administration du Concours.
- xii. Vie privée. En participant au Concours, les Ambassadeurs qualifiés peuvent partager leurs informations personnelles avec l'Entreprise. Les informations personnelles collectées par l'Entreprise seront utilisées pour administrer le Concours et attribuer les Récompenses du Concours. De plus, en participant, les Ambassadeurs qualifiés acceptent que l'Entreprise utilise les informations personnelles de ces derniers, comme indiqué dans la Politique de confidentialité disponible sur le site Web suivant : <https://www.plexusworldwide.com/privacy-policy> . Veuillez-vous référer à ladite Politique de confidentialité pour des informations importantes concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation d'informations personnelles par l'Entreprise. L'Entreprise n'est pas responsable des informations communiquées par des tiers. Les Ambassadeurs qualifiés peuvent ultérieurement choisir de ne plus recevoir de courriers électroniques, conformément à la Politique de confidentialité. EN PARTICIPANT AU CONCOURS, LES AMBASSADEURS QUALIFIÉS RECONNAISSENT ET CONVIENNENT D'AVOIR LU ET CONSENTI À LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET AUX CONDITIONS DE SERVICE.
- xiii. Aucune responsabilité des renonciataires. Aucun des membres de l'Entreprise et de leurs agents, ni leurs entreprises mères, sociétés affiliées, filiales et agences de publicité/de promotion, ni l'ensemble de leurs associés, administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et assignés (individuellement ou en collectivité) ayants droit collectivement, les « Renonciataires » sont responsables de toute action en justice, y compris, sans toutefois s'y limiter, blessure, dommage, perte, frais, accident, retard, inconvénient, déception ou autre irrégularité subie ou présumée avoir été subie par quelque personne que ce soit qui pourrait être causée par ou contribuer à (a) l'acte ou l'omission fautif, négligent ou non autorisé de la part d'un fabricant, fournisseur ou fournisseur de la Récompense du Concours ou de l'un de leurs agents, préposés, employés ou entrepreneurs indépendants, (b) l'acte ou l'omission fautif, négligent ou non autorisé de la part d'une autre personne ou entité qui n'est pas un employé des Renonciataires, ou (c) toute cause, condition ou événement de quelque nature hors du contrôle des Renonciataires. Les Renonciataires ne peuvent être tenus responsables des dommages corporels, décès, mutilation, dommages, pertes, dépenses, coûts, accident, retard, inconvénient, irrégularité ou pertes de quelque nature que ce soit résultant ou se rapportant à une récompense

attribuée dans le cadre du Concours, même s'ils sont causés par la négligence d'un fabricant, d'un distributeur ou d'un fournisseur d'une partie quelconque d'une Récompense du Concours ou de leurs entreprises mères, filiales et sociétés affiliées respectives. Les Lauréats d'une Récompense du programme assument l'entière responsabilité de tout préjudice corporel causé ou prétendu avoir été causé par la participation à ce Concours ou par l'utilisation ou le rachat d'une Récompense du Concours.

- xiv. Les Renonciataires ne sont pas responsables des inscriptions non reçues ou non considérées comme éligibles en raison d'informations incomplètes, inexactes, peu claires ou indéchiffrables, de connexions réseau défaillantes ou interrompues, de grève, de lock-out ou de tout autre conflit de travail, ou de toute autre problème mécanique ou technique, quelle que soit leur origine, y compris sans toutefois limiter la généralité des difficultés susmentionnées concernant les fournisseurs de services Internet et les compagnies de téléphone mobile et le matériel et les logiciels utilisés par ces fournisseurs de services Internet et ces compagnies de téléphonie mobile. Les Renonciataires n'assument aucune responsabilité pour les inscriptions au Concours perdues, volées, retardées, endommagées ou mal dirigées, ni pour toute défaillance, interruption, retard, erreur ou omission du site Web du Concours. Les sites Web de l'Entreprise ou tout autre site Web utilisé pendant ou dans le but de participer au Concours (le ou les sites Web) ou des éléments des sites Web au cours du Concours, pour tout problème lié aux sites Web, notamment : dysfonctionnement mécanique ou technique, ou endommagement de tout réseau ou ligne téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, équipement informatique, logiciels, en cas d'échec de tout courriel ou inscription au Concours reçue par l'Entreprise pour quelque raison que ce soit, pour dommage à un ordinateur ou à d'autres dispositifs électroniques d'un Ambassadeur qualifié ou de toute autre personne, ou en cas d'atteinte à la vie privée pour une raison indépendante de la volonté des utilisateurs, y compris une ingérence de tiers, y compris des « pirates informatiques ».
- xv. ATTENTION. EN AUCUN CAS, L'ENTREPRISE ET SES AGENTS OU SES RÉNONCIATAIRES, SES ENTREPRISES MÈRES, SES AFFILIÉS, SES FILIALES ET SES ENTREPRISES APPARENTÉES, SES AGENCES PUBLICITAIRES OU PROMOTIONNELLES, SES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, DIRECTEURS, EMPLOYÉS, REPRÉSENTANTS ET AGENTS SAURAIENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE OU PERTE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTES, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS DÉCOULANT DU CONCOURS, INCLUANT SANS LIMITER CE QUI DÉCOULE DE VOTRE ACCÈS À ET L'UTILISATION DE TOUT SITE WEB OU DE TÉLÉCHARGEMENTS DE IMPRESSION DE MATÉRIEL TÉLÉCHARGÉ DE L'UN DES SITES WEB. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, TOUT CE QUI CONCERNE LE CONCOURS, Y COMPRIS LES RÉCOMPENSES DU CONCOURS, EST FOURNI « COMME TEL », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, I EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT SANS S'Y LIMITER, DES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE, DE CONFORMITÉ POUR UN USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. CERTAINES JURIDICTIONS PEUVENT NE PAS PERMETTRE DE LIMITATIONS OU D'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS OU L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES, DONC CERTAINES DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS VOUS ÊTRE APPLICABLES.
- xvi. Ce programme est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales, territoriales et municipales applicables du Canada et est nul en dehors du Canada ou là où la loi l'interdit.

- xvii. Tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant du Concours ou liés à celui-ci, ou à des Récompenses du Concours à attribuer, seront résolus individuellement, sans recours à un recours collectif, et exclusivement par les tribunaux de l'État de Arizona; et toutes les réclamations, jugements et indemnités sont limités aux frais réels engagés, y compris les coûts liés à l'inscription au Concours, mais en aucun cas aux honoraires des avocats. Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire de ces Règlements officiels, ou les droits et obligations de l'Ambassadeur qualifié et de l'Entreprise et de leurs agents en relation avec le Concours, sont régis par et interprétés conformément aux lois du Canada, sans donner effet à un choix de loi ou à des règlements de conflit de lois qui entraîneraient l'application des lois de toute juridiction autre que le Canada.
- xviii. Si une disposition des présents Règlements ou son application à une personne ou à une circonstance est, dans quelque mesure que ce soit, invalide ou inapplicable, le reste de ces Règlements ou l'application de cette disposition à des personnes ou à des circonstances autres que celles pour lesquelles elle est considérée comme invalide ou non exécutoire, ne doit pas en être affectée et chaque disposition du présent règlement est valide et appliquée dans toute la mesure permise par la loi et indépendante de toute autre disposition du présent Règlement.

Le Concours Entrepreneur en affaires « Argent » du Canada est parrainé par Plexus Worldwide™, LLC, 9145 Pima Centre E. Drive, Scottsdale, Arizona 85258, É.-U.